



## Comité syndical Séance du 02 avril 2025



Par suite d'une convocation en date du 26/03/2025, les membres composant le Comité syndical de la MIFE se sont réunis au siège du Syndicat mixte le mercredi 02 avril 2025 à 17h00, sous la présidence de Madame KETFI-CHARIF.

### Membres en fonction : 6

### Membres Présents : 6

Madame Loubna KETFI-CHARIF, vice-présidente. Madame Marie-France CEFIS, conseillère départementale déléguée-titulaire. Madame Isabelle MOUGIN, conseillère départementale - suppléante Monsieur Sébastien VIVOT, adjoint au Maire de Belfort-Titulaire. Madame CERF Parvin, conseillère municipale ville de Belfort -suppléante. Philippe LEGROS, conseiller municipal ville de BELFORT.

Les absents excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des Collectivités Territoriales : 1

Monsieur Paul GROSJEAN, Président pouvoir à Madame KETF-CHARIF

### Les absents excusés : 4

Madame Samia JABER, conseillère départementale. Madame Marie-Hélène IVOL, Vice-présidente du Conseil départemental du Territoire de Belfort -Suppléante. Monsieur BOUCARD Ian, député. Monsieur Yves VOLA, adjoint au Maire de Belfort

Assistent en outre à la séance : Madame Sabrina FISCHER, Directrice du service de l'Insertion et du Retour à l'Emploi - Conseil départemental. Madame Karine CISZOWSKI, DGA solidarité – Conseil départemental

Secrétariat de séance : Morgane SIFFERLEN, assistante RH/ finances - Nadia GOURDON, directrice générale des services

## Approbation du budget primitif 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le syndicat mixte.

Par cet acte et pour 2025, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août de l'année civile du fait de la dissolution de la structure au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à améliorer le patrimoine et à préparer l'avenir.

**Pour rappel, le syndicat mixte de gestion MIFE est en nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée**

Le budget primitif 2025 est un budget établi en vue de la dissolution de la structure au 1<sup>er</sup> septembre 2025, il porte donc sur huit mois. Il s'équilibre en fonctionnement à 1 965 685.79€. La section d'investissement est en suréquilibre, comme l'autorise les règles comptables, aucun investissement n'étant envisagé sur une année de clôture.

Une comparaison du BP 2025 avec le BP 2024 n'est également que peu pertinente, les enjeux des deux budgets et donc les sommes portées n'ayant pas la même finalité.

**Les grandes masses 2025 pour chaque section budgétaire sont les suivantes :**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 965 685.79€	45 000.00€
Recettes	1 965 685.79€	139 586.31€



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement représentent un montant de **1 965 685.79 €** pour 2025 et se décomposent comme indiquées ci-dessous :

**VOTE BUDGET 2025**  
Section fonctionnement -Détail des recettes

Chapitre/articles	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté	102 527,96	102 527,96	0,00
013	Atténuations des charges	25 000,00	21 764,24	3 000,00
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	25 000,00	21 764,24	3 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	122 267,22	140 430,82	98 491,90
70878	Remboursement de frais par des tiers	82 267,22	109 962,36	98 491,90
7088	Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	40 000,00	30 468,46	0,00
73	Impôts et taxe	0,00	8 628,12	2 912,77
738	Autres impôts et taxes	0,00	8 628,12	2 912,77
74	Dotations et participations	1 347 452,78	915 825,06	1 848 156,12
744	FCTVA	2 000,00	276,44	0,00
74711	Participations Etat - Emploi-jeunes	0,00	1 149,54	0,00
74718	Participations Etat - Autres	108 769,00	136 631,62	5 000,00
7472	Participations régions	92 500,00	64 548,55	0,00
7473	Participations départements	372 155,00	382 155,00	1 364 903,13
74741	Participations communes membres du GFP	120 540,00	125 600,00	356 287,03
74748	Participations autres communes	4 500,00	0,00	0,00
74758	Participations autres groupements	14 000,00	14 000,00	0,00
7478	Participations autres organismes	632 988,78	186 453,91	121 965,96
7488	Autres attributions et participations	0,00	5 010,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 501,35	5 010,00
757351	Subvention de fonctionnement du GFP de rattachement	0,00	0,00	5 000,00
75888	Autres produits divers de gestion courante	0,00	1 501,35	10,00
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)</b>	<b>1 597 247,96</b>	<b>1 190 677,55</b>	<b>1 957 570,79</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	10 820,79	8 115,00
773	Mandats annulés ou déchéance quadriennale	0,00	10 820,79	8 115,00
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>	<b>1 597 247,96</b>	<b>1 201 498,34</b>	<b>1 965 685,79</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)	<b>1 597 247,96</b>	<b>1 201 498,34</b>	<b>1 965 685,79</b>

**Chapitre 013 :** Ce montant correspond remboursement des indemnités journalières et du SFT

**Chapitre 70 :** ce montant correspond aux recettes de charges de bâtiment (3 trimestres), transport à la demande (1 navette sur 8 mois), le remboursement de salaires de deux agents mis à disposition.

**Chapitre 73 :** ce montant correspond au reliquat de la taxe d'apprentissage.

**Chapitre 74 :** Le chapitre des dotations et participations, d'un montant de 1 848 156.12€, correspond aux versements suivants :

- Participations Etat pour manifestations (Trophées de l'Alternance, Sciences et techniques en tout genre) : 5 000€
- Participation statutaire du conseil départemental : 302 155€
- Participation du conseil départemental pour les dossiers clauses et Mobijob : 20 000€
- Participation statutaire de la Ville de Belfort : 75 600€
- Participation de la Ville de Belfort pour les dossiers clauses et Mobijob : 20 000€
- Projection de la prestation MBI sur 8 mois : 4000€
- Subventions FSE 2024 pour les dossiers Mobijob et clauses exceptionnellement versées en 2025 en raison de la clôture de la structure : 117 965.96€ (affectées sur 2025 -demande TP)

Enfin, et afin d'équilibrer le budget de fonctionnement, une contribution exceptionnelle a été demandée au conseil départemental et à la ville de Belfort d'un montant global de 1 303 435.16€ soit 1 042 748.13€ pour le conseil départemental et 260 687.03€ pour la ville de Belfort.

**Chapitre 75 :** Ce chapitre comprend les subventions des communautés de communes Sud Territoire et Vosges du sud pour Agora Jobs 2024 qui n'ont pas été rattachées à l'exercice précédent sur la demande du comptable public ainsi qu'une petite provision pour les arrondis DGFIP.

**Chapitre 77 :** ce chapitre correspond à la provision obligatoire pour les mandats annulés.



## 2 – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent un montant de **1 965 685.79 €** pour 2025 et se décomposent comme indiquées ci-dessous :

**VOTE BUDGET 2025**  
**Section fonctionnement - Détail des Dépenses**

Chapitre/articles	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025
<b>002</b>	<b>Résultat fonctionnement reporté</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>291 386,05</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>481 020,00</b>	<b>570 290,82</b>	<b>280 300,00</b>
60611	Eau et assainissement	2 000,00	996,09	700,00
60612	Energie - Electricité	35 000,00	18 800,46	20 000,00
60613	Chauffage urbain	15 000,00	17 468,16	12 000,00
60622	Carburants	14 000,00	10 149,76	6 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	343,16	100,00
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	1 000,00	0,00	0,00
6068	Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	10 000,00	8 543,11	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	222 400,00	378 302,02	150 000,00
613	Locations	17 800,00	14 405,16	8 000,00
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	0,00	0,00	3 000,00
615232	Entretien et réparations sur réseaux	19 600,00	0,00	0,00
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	5 000,00	0,00	2 000,00
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	10 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	46 120,00	39 879,50	30 000,00
6161	Primes d'assurances multirisques	7 500,00	8 030,16	9 000,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	2 000,00
617	Etudes et recherches	1 000,00	0,00	0,00
618	Divers services extérieurs	1 200,00	26 521,12	2 000,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 200,00	8 803,44	8 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	24 000,00	12 156,10	2 000,00
625	Déplacements et missions	13 500,00	4 283,85	2 500,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	11 000,00	11 900,33	12 000,00
627	Services bancaires et assimilés	6 000,00	3 758,40	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	8 200,00	5 950,00	6 000,00
635	Autres impôts, taxes et vers. ass. (administration des impôts)	500,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>899 150,00</b>	<b>865 123,90</b>	<b>644 330,00</b>
633	Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations (autres organismes)	29 900,00	27 441,67	17 000,00
6411	Personnel titulaire	193 000,00	222 251,26	220 000,00
6413	Personnel non titulaire	375 000,00	356 269,84	223 000,00
64168	Autres emplois aidés	33 000,00	2 407,51	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	15 000,00	10 390,16	0,00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	242 250,00	233 096,86	174 000,00
6470	Autres charges sociales	1 000,00	13 236,10	10 000,00
648	Autres charges de personnel	10 000,00	30,50	330,00
<b>14</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7498	Autres reversements sur dotations et participations	0,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>16 150,00</b>	<b>13 412,95</b>	<b>609 295,00</b>
65181	Primes, dots	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction (élus)	14 000,00	12 667,96	8 800,00
65313	Cotisations de retraite (élus)	800,00	575,15	385,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	1 300,00	0,00	0,00
6584	Amende fiscales et pénales	0,00	167,82	100,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	50,00	2,02	600 010,00
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)= (011+012+014+65+656)</b>	<b>1 396 320,00</b>	<b>1 448 827,67</b>	<b>1 825 311,05</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>40 400,00</b>	<b>31 325,02</b>	<b>17 059,85</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	2 256,56	3 035,00
661121	Montant des ICNE	400,00	399,44	266,29
661122	Montant des ICNE exercice N-1	0,00	0,00	-399,44
6618	Intérêts des autres dettes	30 000,00	28 669,02	14 158,00
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>112 000,00</b>
671	Charges exceptionnelles de gestion	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercice antérieur	0,00	0,00	112 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>1 436 720,00</b>	<b>1 480 152,69</b>	<b>1 954 370,90</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>30 508,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>12 491,70</b>	<b>12 731,70</b>	<b>11 314,89</b>
681	Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	12 491,70	12 731,70	11 314,89
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et ordres)</b>	<b>1 479 720,00</b>	<b>1 492 884,39</b>	<b>1 965 685,79</b>

**Chapitre 002 : Montant du déficit de fonctionnement reporté de 2024**

**Chapitre 011 :** Les charges à caractère général sont égales à un montant total de **280 300€**. Elles comprennent l'ensemble des dépenses à caractère courant proratisé sur 8 mois. Les seules manifestations budgétisées sont les trophées de l'Alternance et l'Expédition portée avec le conseil départemental.

**Chapitre 12 :** Les charges de personnel sont égales à un montant de **664 300€**. Au regard des incertitudes sur la gestion du personnel jusqu'à la dissolution, la MIFE n'ayant pas tous les éléments au moment de l'établissement du BP, le chapitre a été calculé en tenant compte des agents présents au 01/01/2025. La masse salariale a été proratisée sur 9 mois pour permettre le paiement du CIA 2024, une provision pour les indemnités de licenciement, de congés/RTT non pris pour raison de service ou pour départ anticipé a également été prévue. Les comptes épargne temps qui devront être transférés au CD ne sont pas monétisés. Outre le fait que cela ne soit pas une obligation, il semble peu judicieux d'alourdir les dépenses de ce chapitre qui devront être couvertes de toute manière par nos partenaires par le biais de leur participation exceptionnelle.

Contractuels	Catégorie	ETP	effectif	Poste occupé	
				Statut	Temps travail
Adjoint technique	C	0,5	1	CDD	18,5/37
Assistante de conservation principale	B	1	1	CDI	37/37
Attaché	A	2	2	CDD	37/37
Rédacteur	B	0,8	1	CDD	37/37
Rédacteur	B	3	3	CDD	37/37
Adjoint administratif	C	1	1	CDD	37/37
<b>Total</b>		<b>8,3</b>	<b>9</b>		
Titulaires	Catégorie	ETP	effectif	Poste occupé	
				Statut	Temps travail
Attaché	A	0,8	1	Titulaire	29.36/37
Attaché	A	2	2	Titulaire	37/37
Rédacteur	B	1	1	Titulaire	37/37
Adjoint patrimoine pal 2 eme cl	C	0,68	1	Titulaire	25.22/37
Adjoint Technique	C	0,5	1	Titulaire	18.5/37
Adjoint adm pal 2 eme cl	C	1	1	Titulaire	37/37
Adjoint adm pal 1eme cl	C	1	1	Ttulaire	37/37
Adjoint admnistratif	C	1	1	Ttulaire	37/37
<b>TOTAL</b>		<b>7,98</b>	<b>9</b>		

**Chapitre 042 :** Les opérations d'ordres sont des opérations sans contrepartie financière. Il s'agit ici, de la dotation aux amortissements d'un montant de **11 314.89 €** pour l'année 2025. L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage et du temps. La dotation inscrite en dépense de fonctionnement génère une recette d'investissement (compte 28), permettant, en outre, de financer en partie la section d'investissement.

**Chapitre 65 :** Ce chapitre s'élève à **609 295€**. Il comprend les indemnités des élus et une provision pour régularisation IRCANTEC. On y retrouve également un montant de 600 000€ qui correspond au remboursement du capital de la ligne de trésorerie interactive. Même si cette opération est non budgétaire, elle apparaît ici pour permettre une vision transparente de la nécessité de l'équilibrage du budget par le versement de contributions exceptionnelles du conseil départemental et de la ville de Belfort.

**Chapitre 66 :** Les charges financières correspondent à un montant de **17 059.85€** qui permet le règlement de la totalité des intérêts des emprunts que la MIFE a contracté.

**Chapitre 67 :** Les charges spécifiques correspondent à un montant de **112 000€** au remboursement de l'acompte versé par ERASMUS+ soit 100 000€ dans le cadre de l'opération WISE, la MIFE ne pouvant justifier de dépenses concrètes sur cette action et le financeur refusant la reprise de l'action par un autre pilote. Nous essayons de récupérer pour partie cette subvention auprès de nos partenaires mais sans aucune certitude de réussite, ce qui explique que ces sommes ne figurent pas en recette. Il existe également une incertitude sur un versement DLA qui sera peut-être à rembourser en fonction de la date de reprise du DLA par une autre structure (Acompte FSE 2024-2025)



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1 – Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement représentent un montant de **139 586.31€** pour 2025 et se décomposent comme indiquées ci-dessous :

**VOTE BUDGET 2025**  
**Section investissement -Détail des recettes**

Chapitre/articles	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	66 491,56	66 491,56	128 271,42
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	60 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	60 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	531,00	0,00
2183	Matériel informatique	0,00	531,00	0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES EQUIPEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>531,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	6 154,64	0,00
10222	FCTVA	0,00	6 154,64	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>6 154,64</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>66 491,56</b>	<b>133 177,20</b>	<b>128 271,42</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	30 508,30	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 491,70	12 731,70	11 314,89
28135	Amort. install générales, agenc., aménag. des constructions	5 627,00	5 627,00	5 627,00
28183	Amort. matériel informatique	3 934,77	0,00	0,00
28184	Amort. matériel de bureau et mobilier	2 929,93	7 104,70	5 687,89
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et ordres)</b>	<b>109 491,56</b>	<b>145 908,90</b>	<b>139 586,31</b>

**Chapitre 001 :** Cette recette constitue la reprise du résultat de l'exercice 2024 de la section d'investissement du budget général qui est la seule recette réelle.

**Chapitre 40 :** ce montant correspond aux écritures d'ordre de transfert entre sections. Ce sont les amortissements en miroir du chapitre 042 des dépenses de fonctionnement.



## 2 – Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **45 000€** pour 2025.

**VOTE BUDGET 2025**  
**Section investissement -Détail des Dépenses**

Chapitre/articles	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	58 000,00	2 637,48	0,00
2135	Install. générales, agencements, aménagements des constructions	50 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	8 000,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	2 637,48	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES EQUIPEMENT</b>	<b>58 000,00</b>	<b>2 637,48</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	15 000,00	45 000,00
1641	Emprunts en euros	15 000,00	15 000,00	45 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>73 000,00</b>	<b>17 637,48</b>	<b>45 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>73 000,00</b>	<b>17 637,48</b>	<b>45 000,00</b>

**Chapitre 16 :** La seule dépense d'investissement en 2025 est le remboursement du solde du capital de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Populaire, la faiblesse de la trésorerie de la structure, sa CAF négative et la dissolution à venir ne nous permettant pas de dépenses d'investissement.

Par souci de sincérité budgétaire et au regard de la dissolution à venir, la section d'investissement sera proposée au vote en étant en suréquilibre.

**-Le comité syndical,**

Après en avoir délibéré, à 6 voix pour, 0 contre, 0 abstention

**ADOPTE** le budget général 2025 du syndicat mixte MIFE,

**AUTORISE** Madame la vice-présidente conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5%
- Investissement : 7,5%

**AUTORISE** Madame la vice-présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical  
Fait à Belfort, le 03 avril 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 03 avril 2025 et de la publication le .....

La vice-Présidente  
Mme KETFL-CHARIF

**Syndicat Mixte de Gestion  
de la M.I.F.E.**  
Place de l'Europe - BP 90159  
90003 BELFORT Cedex  
Tél. 03 84 90 40 00 - Fax 03 84 90 40 26